

CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 30 JANVIER 2024 À 19H30
SOUS LA PRÉSIDENCE DE M. Benoît KIEFFER
PROCES-VERBAL

Convocation adressée le : 24 janvier 2024

Nombre de conseillers élus : **29**

Mmes et MM. les Adjoints

Lisiane SPELETZ-HEIM – Marie-Madeleine CHRISTEN – Jean-Paul EITEL – Mélanie MICHAU – Joël OLIGER – Véronique SCHNELL – John PIERROT

Mmes et MM. les Conseillers délégués

Jacques HELMER – Cindy GROSS – Stava BOUHADJERA

Mmes et MM. les Conseillers

François HUVER – Zakia CHABOUNIA – Irène NOMINE – Lionel GERLING – Cécile LANTONNET – Francis VOGT – Josiane NOMINE – Michel MARTIAL – Christiane SCHMITT – Erika DELPLANCKE

Membres excusés : Cathy SCHWARTZ – Virginie GODART – Murat AKSU – Arnaud SCHWARTZ – Pascal LEICHTNAM

Procurations : Cathy SCHWARTZ à François HUVER – Virginie GODART à Zakia CHABOUNIA – Murat AKSU à Lisiane SPELETZ-HEIM – Arnaud SCHWARTZ à Jacques HELMER – Pascal LEICHTNAM à Erika DELPLANCKE

Membres absents : Dorian GAENG – Charles BERNHARDT – Christiane GAENG

Assistaient également à la séance :

Monsieur Claude GASSMANN, Directeur Général des Services
Monsieur Abib KAMIL, Directeur des Services Techniques

Monsieur le Maire procède à l'appel des conseillers municipaux. A l'ouverture de séance, 21 conseillers municipaux étant présents et 5 conseillers municipaux ayant donné procuration, Monsieur le Maire constate le quorum.

Monsieur le Maire informe le conseil municipal d'une modification sur les points suivants :

DELIB 2024_017 Extension du cimetière communal et création d'un cimetière forestier

DELIB. N° 2024_001

Désignation du secrétaire de séance

En application de l'article L 2121-15 du Code général des collectivités territoriales, il est proposé au conseil municipal de désigner Mélanie MICHAU pour assurer le secrétariat de séance.

Le conseil municipal après en avoir délibéré décide par :

POUR	CONTRE	ABSTENTION
26		

- **de désigner** Mélanie MICHAU secrétaire de séance.

DELIB. N° 2024_002

Approbation des procès-verbaux des séances du 05 décembre 2023 et du 21 décembre 2023

Monsieur le Maire sollicite du conseil municipal d'arrêter les procès-verbaux des séances du 05 décembre 2023 et du 21 décembre 2023.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité des membres présents et ayant assistés aux séances du 05 décembre 2023 et du 21 décembre 2023 d'arrêter les Procès-Verbaux tels que présentés.

DELIB. N° 2024_003

Installation d'un nouveau conseiller municipal

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L 2121-4,

Vu le Code électoral, notamment l'article L 270,

Vu la délibération du Conseil municipal n° 1 en date 4 juillet 2020 portant installation dudit Conseil,

Vu la démission de la fonction d'adjoint de Monsieur William ANTOINE,

Considérant qu'en application de l'article L 2121-4 alinéa 2 du Code général des collectivités territoriales, Monsieur le Maire a dument informé Madame la Sous-Préfète de Sarreguemines de cette démission,

Considérant que cette démission a été acceptée par le représentant de l'Etat, le 5 janvier 2024,

Considérant qu'aux termes de l'article L 270 du Code électoral et sauf refus express de l'intéressé, le remplacement d'un conseiller municipal démissionnaire est assuré par le candidat venant sur une liste immédiatement après le dernier élu,

Vu la lettre en date du 9 janvier 2024 de Monsieur le Maire à Madame Cécile LANTONNET, lui proposant le poste de conseillère municipale vacant,

Considérant que Madame Cécile LANTONNET a accepté cette fonction,

Le conseil municipal décide par :

POUR	CONTRE	ABSTENTION
26		

- **de prendre acte** de l'installation de Madame Cécile LANTONNET en qualité de conseillère municipale ;
- **de prendre acte** de la modification du tableau du conseil municipal, joint en annexe.

DÉPARTEMENT
MOSELLE
ARRONDISSEMENT
SARREGUEMINES

COMMUNE :
BITCHE

Communes de 1 000
habitants et plus

TABLEAU DU CONSEIL MUNICIPAL

(art. L. 2121-1 du code général des collectivités territoriales - CGCT)

Effectif légal du conseil municipal

29

L'ordre du tableau détermine le rang des membres du conseil municipal. Après le maire, prennent rang, dans l'ordre du tableau, les adjoints puis les conseillers municipaux.

L'ordre du tableau des adjoints est déterminé, sous réserve des dispositions du dernier alinéa de l'article L. 2122-7-2 et du second alinéa de l'article L. 2113-6-2 du CGCT, par l'ordre de nomination et, entre adjoints élus le même jour sur la même liste de candidats aux fonctions d'adjoint, par l'ordre de présentation sur cette liste.

L'ordre du tableau des conseillers municipaux est déterminé :

1° Par la date la plus ancienne de leur élection intervenue depuis le dernier renouvellement intégral du conseil municipal ;

2° Entre conseillers élus le même jour, par le plus grand nombre de suffrages obtenus ;

3° Et, à égalité de voix, par la priorité d'âge.

Une copie du tableau est transmise au préfet au plus tard à 18 heures le lundi suivant l'élection du maire et des adjoints (art. R. 2121-3 du CGCT).

Fonction ¹	Qualité (M. ou Mme)	NOM ET PRÉNOM	Date de naissance	Date de la plus récente élection à la fonction	Suffrages obtenus par la liste (en chiffres)
Maire	M.	KIEFFER BENOIT	22/05/1969	04/07/2020	24
Première adjointe	Mme	SPELETZ - HEIM LISIANE	19/02/1990	04/07/2020	24
2 ^{ème} adjointe	Mme	CHRISTEN MARIE-MADELEINE	10/03/1952	04/07/2020	24
3 ^{ème} adjoint	M.	EITEL JEAN-PAUL	29/11/1955	04/07/2020	24
4 ^{ème} adjointe	Mme	MICHAU MELANIE	27/05/1978	04/07/2020	24
5 ^{ème} adjoint	M.	OLIGER JOEL	20/05/1973	04/07/2020	24
6 ^{ème} adjointe	Mme	SCHNELL VERONIQUE	15/08/1966	04/07/2020	24
7 ^{ème} adjoint	M.	PIERROT JOHN	04/07/1984	13/11/2022	19
Conseillère	Mme	CHABOUNIA ZAKIA	05/02/1954	28/08/2020	885
Conseiller délégué	M.	HELMER JACQUES	29/06/1954	28/08/2020	885
Conseillère déléguée	Mme	SCHWARTZ CATHY	28/08/1958	28/08/2020	885
Conseiller	M.	HUVER FRANCOIS	05/10/1957	28/08/2020	885
Conseiller délégué	M.	BOUHADJERA STAVA	29/10/1965	28/08/2020	885
Conseillère	Mme	GAENG CHRISTIANE	01/11/1968	07/06/2022	885
Conseiller	M.	AKSU MURAT	25/07/1974	28/08/2020	885
Conseiller	M.	BERNHARDT CHARLES	04/11/1975	28/08/2020	885
Conseillère déléguée	Mme	GROSS CINDY	30/05/1977	28/08/2020	885
Conseillère	Mme	GODART VIRGINIE	08/08/1984	28/08/2020	885
Conseiller	M.	GAENG DORIAN	02/09/1985	28/08/2020	885
Conseiller	M.	SCHWARTZ ARNAUD	08/12/1992	21/12/2022	885
Conseillère	Mme	NOMINE IRENE	02/03/1948	17/04/2023	885
Conseiller	M.	GERLING LIONEL	27/05/1972	24/11/2023	885
Conseillère	Mme	LANTONNET CECILE	29/10/1983	05/01/2024	885
Conseiller	M.	MARTIAL MICHEL	13/02/1956	28/08/2020	447
Conseillère	Mme	SCHMITT CHRISTIANE	24/11/1956	28/08/2020	447
Conseiller	M.	VOGT FRANCIS	25/02/1961	28/08/2020	447
Conseillère	Mme	NOMINE JOSIANE	29/10/1965	28/08/2020	447
Conseiller	M.	LEICHTNAM PASCAL	24/04/1967	28/08/2020	328

¹ Préciser : maire, adjoint (indiquer le numéro d'ordre de l'adjoint) ou conseiller.

AFFAIRES MUNICIPALES

Renouvellement des membres du Conseil municipal siégeant au sein du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS)

L'article R123-7 du Code de l'action sociale et des familles précise que le nombre des membres du conseil d'administration d'un centre communal d'action sociale est fixé par délibération du Conseil Municipal.

Dans le cadre de sa séance du 30 juillet 2020, le conseil municipal avait procédé à la désignation de ses membres appelés à siéger au sein du Centre Communal d'Action Sociale de Bitche.

Le choix avait été fait d'un format de cinq membres pour chacun des deux collèges. Selon un principe de parité entre représentants élus et représentants nommés par le Maire.

Suite à la démission de deux des cinq représentants élus, il convient de procéder, conformément au Code de l'action sociale et des familles, à un renouvellement intégral du collège des élus, en désignant l'ensemble des représentants élus dans le cadre d'un scrutin de liste à la représentation proportionnelle au plus fort reste, sans panachage ni vote préférentiel. Le scrutin étant secret, l'assemblée peut décider à l'unanimité que la désignation au titre du collège des élus se fera à main levée.

Il est proposé de confirmer le format de cinq élus par collège, soit dix membres titulaires.

Vu le Code de l'action sociale et des familles notamment ses articles L 123-6, R 123-7, R 123-8 et R 123-10 ;

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L 2121-21,

Monsieur le Maire propose la liste suivante :

- Marie Madeleine CHRISTEN
- Stava BOUHADJERA
- Zakia CHABOUNIA
- Jean-Paul EITEL
- Irène NOMINE
- Cindy GROSS
- Lionel GERLING

Il est précisé qu'aucune autre liste n'est proposée.

A l'issue du scrutin, le conseil municipal après en avoir délibéré décide par :

POUR	CONTRE	ABSTENTION
26		

- **de confirmer** le nombre des membres du conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale de Bitche à dix membres titulaires, soit cinq membres élus par le conseil municipal et cinq membres nommés par le Maire ;
- **de désigner** membres titulaires du collège des élus appelés à siéger au sein du Centre Communal d'Action Sociale :

- Marie Madeleine CHRISTEN
- Stava BOUHADJERA
- Zakia CHABOUNIA
- Jean-Paul EITEL
- Irène NOMINE
- **de désigner** en tant que membres surnuméraires au sein du collège des élus appelés à siéger au sein du Centre Communal d'Action Sociale :
 - Cindy GROSS
 - Lionel GERLING

DELIB. N° 2024_005

AFFAIRES MUNICIPALES

Désignation d'un nouveau délégué communal au sein du Syndicat des Eaux et de l'Assainissement Alsace-Moselle (SDEA)

Vu la délibération n° 10.3 du 30 juillet 2020 relative à la désignation des délégués communaux au sein de divers organismes dont le Syndicat des Eaux et de l'Assainissement Alsace-Moselle ;

Considérant la démission de la fonction d'adjoint et de conseiller municipal de Monsieur William ANTOINE, délégué communal au sein du Syndicat des Eaux et de l'Assainissement Alsace-Moselle et président de la commission locale de l'eau, démission acceptée par le représentant de l'Etat le 5 janvier 2024 ;

Vu le Code général des collectivités territoriales (CGCT) et notamment son article L 5721-2 ;

Il appartient à l'Assemblée délibérante de désigner un nouveau délégué communal au sein du Syndicat des Eaux et de l'Assainissement Alsace-Moselle.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de désigner Mélanie MICHAU en tant que délégué communal au sein du Syndicat des Eaux et de l'Assainissement Alsace-Moselle en remplacement de Monsieur William ANTOINE.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide par :

POUR	CONTRE	ABSTENTION
26		

- **de désigner** Mélanie MICHAU déléguée communale au sein du Syndicat des Eaux et de l'Assainissement Alsace-Moselle.

Il est précisé qu'il conviendra à la commission locale de l'eau de désigner un nouveau président.

DELIB. N° 2024_006

AFFAIRES MUNICIPALES

Désignation d'un nouveau membre du Comité National d'Action Sociale (CNAS)

Vu la délibération n° 10.4 du 30 juillet 2020 relative à la désignation des délégués communaux au sein de divers organismes et en particulier du Comité National d'Action Sociale (CNAS) ;

Considérant la démission de la fonction de conseillère municipale de Madame Patricia SCHMITT, membre du Comité National d'Action Sociale (CNAS), acceptée par Monsieur le Maire le 20 novembre 2023 ;

Il appartient à l'assemblée délibérante de désigner un nouveau membre du Comité National d'Action Sociale (CNAS).

Il est rappelé que la commune adhère au Comité National d'Action Sociale (CNAS) depuis le 1^{er} janvier 2020.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de désigner Cécile LANTONNET pour siéger en tant que membre du Comité National d'Action Sociale (CNAS) en lieu et place de Madame Patricia SCHMITT.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide par :

POUR	CONTRE	ABSTENTION
26		

- **de désigner** Cécile LANTONNET membre du Comité National d'Action Sociale (CNAS).

DELIB. N° 2024_007

AFFAIRES MUNICIPALES

Désignation d'un nouveau membre du conseil d'administration de l'association du 3^{ème} Age du Pays de Bitche

Vu la délibération n° 10.8 du 30 juillet 2020 relative à la désignation des délégués communaux au sein de divers organismes et en particulier du conseil d'administration de l'association du 3^{ème} Age du Pays de Bitche ;

Considérant la démission de la fonction de conseillère municipale de Madame Patricia SCHMITT, membre du conseil d'administration de l'association du 3^{ème} Age du Pays de Bitche, acceptée par Monsieur le Maire le 20 novembre 2023 ;

Il appartient à l'assemblée délibérante de désigner un nouveau membre du conseil d'administration de l'association du 3^{ème} Age du Pays de Bitche, représentant au sein de cette association qui gère notamment l'EHPAD Les Myosotis et le foyer Les Lilas.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de désigner Cindy GROSS en tant que membre du conseil d'administration de l'association du 3^{ème} Age du Pays de Bitche pour remplacer Madame Patricia SCHMITT.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide par :

POUR	CONTRE	ABSTENTION
25		1

Abstention : Francis VOGT

- **de désigner** Cindy GROSS membre du conseil d'administration de l'association du 3^{ème} Age du Pays de Bitche.

DELIB. N° 2024_008

AFFAIRES MUNICIPALES

Désignation d'un nouveau délégué communal au sein de Moselle Agence Technique (MATEC)

Vu le Code général des collectivités territoriales (CGCT) et notamment son article L 5721-2 ;

Vu la délibération N° 7 du 28 août 2020 relative à la désignation des délégués communaux, concernant Moselle Agence Technique (MATEC) ;

Considérant la démission de la fonction d'adjoint et de conseiller municipal de Monsieur William ANTOINE, délégué communal au sein de Moselle Agence Technique (MATEC), acceptée par le représentant de l'Etat le 5 janvier 2024 ;

Il appartient à l'Assemblée délibérante de désigner un nouveau délégué communal titulaire au sein de Moselle Agence Technique (MATEC).

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de désigner Mélanie MICHAU en tant que délégué communal titulaire au sein de Moselle Agence Technique (MATEC), en remplacement de Monsieur William ANTOINE.

Monsieur HUVER se propose candidat et demande un vote à scrutin secret que l'assemblée retient.

Il est procédé à une élection à bulletin secret.

Monsieur PIERROT et Madame SCHNELL sont désignés assesseurs.

Vu le résultat des votes :

17 (dix-sept) voix pour Mélanie MICHAU

09 (neuf) voix pour François HUVER

Madame Mélanie MICHAU, est désignée déléguée communale titulaire au sein de Moselle Agence Technique (MATEC).

DELIB. N° 2024_009

AFFAIRES MUNICIPALES

Désignation d'un nouveau membre de la commission communale du marché couvert des produits du terroir

Vu le règlement de fonctionnement du marché couvert des produits du terroir ;

Considérant la démission de la fonction d'adjoint et de conseiller municipal de Monsieur William ANTOINE, membre de la commission communale du marché couvert des produits du terroir, acceptée par le représentant de l'Etat le 5 janvier 2024 ;

Il appartient à l'assemblée délibérante de désigner un nouveau membre de la commission communale du marché couvert et des produits du terroir.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de désigner Irène NOMINE en tant que membre de de la commission communale du marché couvert des produits du terroir, en remplacement de Monsieur William ANTOINE.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide par :

POUR	CONTRE	ABSTENTION
26		

- **de désigner** Irène NOMINE membre de de la commission communale du marché couvert des produits du terroir.

DELIB. N° 2024_010

AFFAIRES MUNICIPALES

Désignation d'un nouveau membre de la Commission travaux, urbanisme, patrimoine, sécurité et accessibilité

Vu la délibération n° 6 du 30 juillet 2020 relative à la constitution des commissions communales ;

Considérant la démission de la fonction d'adjoint et de conseiller municipal de Monsieur William ANTOINE, membre de la commission travaux, urbanisme, patrimoine, sécurité et accessibilité, acceptée par le représentant de l'Etat le 5 janvier 2024.

Il appartient à l'assemblée délibérante de désigner un nouveau membre pour siéger au sein de la commission des travaux, urbanisme, patrimoine, sécurité et accessibilité.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de désigner Cécile LANTONNET membre de de la commission des travaux, urbanisme, patrimoine, sécurité et accessibilité, en vue de remplacer Monsieur William ANTOINE.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide par :

POUR	CONTRE	ABSTENTION
26		

- **de désigner** Cécile LANTONNET membre de de la commission travaux, urbanisme, patrimoine, sécurité et accessibilité.

DELIB. N° 2024_011

AFFAIRES MUNICIPALES

Désignation d'un nouveau membre de la commission communale pour l'accessibilité des personnes handicapées

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L.2143-3 ;

Vu l'article 46 de la loi n° 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées ;

Vu la délibération n° 4 du 23 octobre 2020 relative à la création de la commission communale pour l'accessibilité des personnes handicapées ;